

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1095/Add.3
28 janvier 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. NGONDJEU PAUL CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil
de tutelle)

Ngondjeu Paul
Conseiller municipal
BP No 19 Marché
M'balmayo (Cameroun)

M'balmayo, le 2 janvier 1958

A Monsieur le Président du Tribunal International au Conseil de
la Tutelle de l'O.N.U. New-York U.S.A.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre officielle No 2098 SMO du 26 Novembre 1957, adressée par Mr. le Chef de la Subdivision de M'balmayo m'avisant que le Directeur des relations extérieures a accordé mon voyage à New-York pour représenter mes pétitions devant l'Assemblée du Conseil de la Tutelle des Nations Unies conformément à ma demande du 19 Juillet 1957 à Mr. le Président de l'Assemblée.

Je vous fais savoir que les frais d'aller et retour, mon séjour à New-York seront à la charge complète de la SCOA, et non à la mienne comme Mr. le Directeur des relations extérieures a souligné dans sa lettre. Vu que mon compte est bloqué à la SCOA (voir le tableau de mon compte et la feuille de mon compte courant arrêté dans ses livres). Je crois certainement que mon dossier vous servira pour tout point de vue.

Je voudrais vous demander s'il vous plait Mr. le Président la session vers laquelle je me présenterai afin d'établir mon paspart dans le temps utile.

Dans l'attente de votre courrier prochain, je vous prie Mr. le Président de recevoir mes salutations respectueusement dévoués.

Le vôtre Ngondjeu Paul.

Signé : illisible